



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JS/PG,CE.LW

P.V. PETI 22

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

Validation des 3 pétitions publiques suivantes :

- **P1550 - Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants**
- **P1556 - Instauration d'un droit au télétravail**
- **P1560 - Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Joé Spier, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Jean-Marie Halsdorf

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

Validation des 3 pétitions publiques suivantes :

- **P1550 - Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants**
- **P1556 - Instauration d'un droit au télétravail**

- P1560 - Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg

Pétition publique 1550 - Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants

APRÈS VERIFICATION

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES : 6637
(APRÈS la suppression de 93 doublons)
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES CONTROLÉES : 6637 = 100 %
NOMRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES : 194 = 2,923 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 6443

Pétition publique 1556 - Instauration d'un droit au télétravail

APRÈS VERIFICATION

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES : 5933
(APRÈS la suppression de 66 doublons)
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES CONTROLÉES : 5933 = 100 %
NOMRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES : 109 = 1,837 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 5824

Pétition publique 1560 - Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg

APRÈS VERIFICATION

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES : 7257
(APRÈS la suppression de 310 doublons)
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES CONTROLÉES : 7257 = 100 %
NOMRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES : 149 = 2,053 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 7108

La commission valide les signatures électroniques relatives aux pétitions publiques citées ci-devant.

Madame la Présidente entend se mettre en rapport avec les trois pétitionnaires concernés afin de les demander s'ils insistent pour disposer encore d'une période de 42 jours de signature relative à la collecte des signatures sur le formulaire en papier, qui avait été mise en suspens pendant la durée de l'état de crise. Si tel n'était pas le cas, il serait possible d'organiser directement un débat public, étant donné que le seuil des 4.500 signatures est dépassé dans les trois cas prémentionnés.

Madame la Présidente estime que la décision prise lors de la réunion précédente du 10 juin 2020, suivant laquelle le gouvernement devait être contacté pour qu'il choisisse en son sein un représentant pour participer au débat public relatif à la pétition publique 1535, ne fut pas heureuse, étant donné que la réponse du gouvernement tarde à venir. De plus, Madame la Présidente signale que le règlement de la Chambre des Députés prévoit en son article 164 (8) que la commission demande à un ministre compétent de participer à un débat public et en informe la commission parlementaire compétente.

En conséquence de ce qui précède, Madame la Présidente suggère pour le débat public au sujet de la pétition 1550, relative à l'ouverture des écoles et crèches, de demander au Ministre de l'Éducation nationale d'y participer. Pour la pétition 1556, relative au télétravail, il s'agirait du Ministre du Travail et pour la pétition 1560, relative au réseau 5G, il s'agirait d'inviter le Ministre de la Digitalisation.

Dans la mesure du possible, Madame la Présidente désire organiser ces débats publics encore avant les vacances d'été. Prioritaires sont les débats relatifs à l'ouverture en septembre des écoles et des crèches (pétition 1550) et celui relatif à une prime unique pour les collaborateurs du secteur hospitalier (pétition 1535), estime l'oratrice. Elle pense que les débats relatifs aux pétitions ayant comme sujet le droit au télétravail et l'arrêt du développement du réseau 5G pourraient, le cas échéant, n'être organisés qu'en automne.

Monsieur le Député Gast Gibéryen constate que la Chambre des Députés siègera au cours des mois d'été, notamment lorsqu'il s'agira de donner des suites à la législation relative à la pandémie du Covid-19, dont de nombreuses lois viennent d'être prorogées d'un ou de plusieurs mois. L'orateur demande toutefois s'il y aura suffisamment de membres de la Commission des Pétitions qui pourront assister à des réunions ou à des débats au cours de l'été.

Madame la Présidente voudrait organiser au mois d'août une réunion de la Commission des Pétitions par le moyen d'une visioconférence, afin d'éviter que de nouvelles pétitions déposées en été ne restent trop longtemps pendantes. Concernant la tenue des débats publics, l'oratrice s'était déjà mise en rapport avec Messieurs le Président et le Secrétaire général de la Chambre qui lui ont confirmé que les services administratifs restent opérationnels pour assurer la tenue de ces débats.

Monsieur le Député André Bauler estime qu'il est de coutume d'observer une pause estivale entre le 15 et le 31 août et propose d'observer un tel temps de répit aussi en 2020. Il est rejoint dans sa proposition par Monsieur le Député Gast Gibéryen. Madame la Présidente est également d'accord. Monsieur le Député Marco Schank rejoint aussi Monsieur Bauler et se dit d'accord pour tenir une visioconférence. Il donne également à considérer qu'au niveau communal, le mois d'août est le moment de l'année où l'activité est réduite. Il préfère dès lors qu'il n'y ait pas de débat en août.

Monsieur le Député Gast Gibéryen préfère pour sa part que tous les débats aient encore lieu en juillet de sorte qu'il n'y en ait pas en août.

Madame la Présidente informe qu'elle ne veut organiser la première réunion de la rentée qu'après le 1^{er} septembre 2020.

DIVERS

Madame la Présidente rappelle qu'une réunion jointe aura lieu le 15 juillet 2020, sur initiative de la Commission des Pétitions, et que quatre ministres vont y participer. Cette réunion sera consacrée aux suites à donner au débat public relatif à la pétition 1319 concernant le droit à l'eau du robinet, qui avait eu lieu le 12 novembre 2019. Les membres du gouvernement qui sont invités à participer à ladite réunion jointe sont le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, la Ministre de l'Environnement, la Ministre de la Protection des consommateurs et la Ministre de l'Intérieur. Monsieur le Ministre des Classes moyennes s'était engagé à la suite dudit débat pour organiser en été une campagne de sensibilisation auprès des cafetiers et restaurateurs. Il n'était pas envisagé à ce stade de légiférer en la matière. La réunion jointe aura lieu au Cercle. Concernant l'organisation des débats publics, il est possible d'y accueillir 12 visiteurs portant un masque ou 8 visiteurs sans masques.

*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu mercredi, le 24 juin 2020.

Luxembourg, le 23 juin 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp